



Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 15 novembre 2018

2018-5-22

Lieu de réunion du Conseil :
Nantheuil

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
05 novembre 2018

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 2

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Michèle FAURE, Isabelle HYVOZ, Céline BAUDESSON, Dominique MARCETEAU, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Nathalie GRANERI, Nicola ROBERTS, Lucienne LAUMOND,

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude BOST, Philippe FRANCOIS, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Benoît MOUTON, Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON, Michel AUGÉIX, Alain GARNAUD, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Gilbert CHABAUD, Patrick FLEURAT LESSARD, Pierre-Yves COUTURIER, Michel REBIERE, Raphaël CHIPEAUX, Frédéric DESSOLAS (délégué suppléant de Marc PASCUAL).

Absents et excusés : Céline DEQUANT, Marc PASCUAL, Christiane DESPAGES

Pouvoirs : Céline DEQUANT (pouvoir à Céline BAUDESSON) – Christiane DESPAGES (pouvoir à Michèle FAURE)

M. Raphaël CHIPEAUX est désigné secrétaire de séance

Emploi fonctionnel de DGS au 01/01/2019

Monsieur le Président rappelle au conseil le départ en retraite du DGS au 1^{er} janvier 2019. Il était positionné sur un emploi fonctionnel créé par la communauté de communes du Pays Thibérien, et qui avait été repris lors de l'extension du territoire au 1^{er} janvier 2017. Au 1^{er} janvier 2019, afin de recruter un nouveau DGS, et compte tenu du changement de nom de la structure, il est nécessaire de reprendre la délibération au nom de la Communauté de Communes Périgord - Limousin.

Le président expose au conseil que les emplois qualifiés de « fonctionnels » sont des emplois de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Les directeurs généraux sont chargés, sous l'autorité, du Président, de diriger l'ensemble des services de la collectivité et d'en coordonner l'organisation.

La loi 84-53 du 26 janvier 1984 et le décret 88-546 du 6 mai 1988 modifié permettent à la communauté de créer un emploi fonctionnel de direction général des services.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
24 voix pour, 0 voix contre et 14 abstentions
DECIDE :***

- ***De créer un emploi fonctionnel de DGS à compter du 1^{er} janvier 2019. Outre la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale, l'agent détaché sur l'emploi de DGS pourra bénéficier du régime indemnitaire de la collectivité ainsi que de l'attribution d'un véhicule de fonction.***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers, le 19 novembre 2018
Le Président,

Bernard VAURIAC



AR PREFECTURE

024-242400752-20181115-2018_5_22-DE
Regu le 26/11/2018

Que cet emploi sera ajouté sur le tableau des emplois au 1^{er} janvier 2019

- *D'autoriser le Président à y pourvoir dans les conditions statutaires.*

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

*Le Président,
Bernard VAURIAC*



Fait à Thiviers, le 19 novembre 2018
Le Président,

Bernard VAURIAC

